

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 200**18 février 2004****SOMMAIRE**

A. Menarini Participations Internationales S.A., Luxembourg.....	9592	Gifran International S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	9563
A. Menarini Participations Internationales S.A., Luxembourg.....	9593	Globrook S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	9561
A.I. Lux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.....	9569	Granasia S.A., Luxembourg.....	9566
ABM Merchant S.A., Luxembourg.....	9598	Green Life S.A.H., Luxembourg.....	9567
Akila Finance S.A., Luxembourg.....	9567	Holdimmo S.A.H., Luxembourg.....	9567
Alaro S.A., Luxembourg.....	9570	House Technic S.A., Eselborn.....	9597
Argo Services & Consulting S.A., Luxembourg...	9561	HSBC Protected Funds, Sicav, Luxembourg....	9582
Argo Services & Consulting S.A., Luxembourg...	9562	Hunza Ventures S.A.H., Luxembourg.....	9567
Armet S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	9600	I.E.D.I. S.A., Luxembourg.....	9558
Association of American Banks In Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg.....	9585	I.E.D.I. S.A., Luxembourg.....	9559
Astrum S.A.H., Luxembourg.....	9564	ICM Diversified Alpha Funds, Sicav, Luxembourg	9571
Berg Real Estate, S.à r.l., Luxembourg.....	9565	ICM Diversified Alpha Funds, Sicav, Luxembourg	9572
Beryte Holding S.A., Luxembourg.....	9589	ICM Diversified Alpha Series, Sicav, Luxembourg	9573
BRE/Hamburg I Manager, S.à r.l., Luxembourg...	9596	ICM Diversified Alpha Series, Sicav, Luxembourg	9574
Britannia Capital Holding S.A., Luxembourg.....	9580	Immo-Danbe, S.à r.l., Rodange.....	9566
Britannia Capital Holding S.A., Luxembourg.....	9582	Immocan S.A., Luxembourg.....	9576
Brunello S.A., Luxembourg.....	9586	Import Export Business Company, S.à r.l., Windhof.....	9560
Comptoir Immobilier et Financier S.A., Luxembourg.....	9598	In-Soft, S.à r.l., Steinfort.....	9568
Dabe International S.A., Luxembourg-Kirchberg..	9565	Intercem S.A., Luxembourg.....	9587
Dolce Fregate S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	9600	Investissements d'Entreprises S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	9564
Epsum S.A. Holding, Luxembourg.....	9595	J.B. Wines S.A., Luxembourg.....	9572
Espirito Santo Fashion Investments S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	9561	Krap Nus S.A., Luxembourg.....	9561
Euparco S.A.H., Luxembourg.....	9565	Linorca Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg...	9563
Eurochrome S.A., Luxembourg.....	9554	Lubeh Holding S.A., Luxembourg.....	9567
Euroinim S.A., Luxembourg.....	9574	Lux Porc Distribution, S.à r.l., Oberfeulen.....	9569
European Business Management S.A., Luxembourg.....	9564	Mazaltov, S.à r.l., Lasauvage.....	9569
Fahrenheit, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.....	9569	Mecaman S.A., Esch-sur-Alzette.....	9570
Finviande S.A.H., Luxembourg.....	9566	Mecatramine S.A., Esch-sur-Alzette.....	9570
Future Group Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	9560	Menarini International Investment S.A. - Luxembourg, Luxembourg.....	9593
Future Pipe Group Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	9565	Menarini International Investment S.A. - Luxembourg, Luxembourg.....	9595
G & J Holding S.A., Luxembourg.....	9590	Micavest S.A.H., Luxembourg.....	9568
Geminvest S.A.H., Luxembourg.....	9566	Middle East Associates (Holdings) S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	9563
		Montrade S.A.H., Luxembourg.....	9568
		O.R.H., Oceal Ressources Humaines, S.à r.l., Luxembourg.....	9583

Poissonnerie La Perle de l'Atlantique, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	9569	Stakotra International S.A., Luxembourg	9600
Polonia Property, S.à r.l., Luxembourg	9555	Stenham Gestinor Luxembourg S.A., Luxembourg-Kirchberg	9559
Polonia Property, S.à r.l., Luxembourg	9557	Stenham Gestinor Luxembourg S.A., Luxembourg-Kirchberg	9563
Raphael Magic Inc. S.A., Luxembourg	9560	Stylemode Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	9564
Rapides International S.A., Luxembourg	9560	Synercom Company S.A., Luxembourg	9586
Romas Investment S.A., Luxembourg	9590	Titanium S.A., Bereldange	9557
RPM Group S.A., Luxembourg	9559	Transnational Freight Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	9564
RPM Group S.A., Luxembourg	9559	Turtle S.A.H., Luxembourg	9568
S.D.R.E. Management S.A., Luxembourg	9583	Upside I Capital Partners S.A., Luxembourg	9599
Selcolux S.A.H., Luxembourg	9568	Upside I Capital Partners S.A., Luxembourg	9600
Self-Shop Peschkopp, S.à r.l., Differdange	9570	Vitesse Sociedad S.A., Luxembourg	9560
SOMALRE, Société de Réassurance Sommer		Zodiara Holding S.A., Luxembourg	9588
Allibert S.A., Luxembourg	9566		
Société de Participation Audiovisuel S.A., Luxembourg	9570		

EUROCHROME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 71.371.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXMIN TRADE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich, ici représentée par Monsieur Jeannot Dahan, administrateur de sociétés, demeurant à Fennange, agissant en sa qualité d'administrateur et en vertu de procurations sous seing privé des 8, 11 et 23 décembre 2003, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

1) Que la société anonyme EUROCHROME S.A., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 71.371, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 août 1999, publié au Mémorial C, numéro 841 du 11 novembre 1999.

2) Que le capital social a été fixé à deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

3) Que LUXMIN TRADE S.A. est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société EUROCHROME S.A.

4) Que LUXMIN TRADE S.A. a l'intention de procéder à la dissolution de ladite société EUROCHROME S.A. avec effet immédiat.

5) Que LUXMIN TRADE S.A. en sa qualité de liquidateur déclare que tout le passif de la société EUROCHROME S.A. est réglé ou dûment provisionné, qu'elle est investie en sa qualité d'actionnaire unique de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute, clôturant ainsi la liquidation de la société.

6) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

7) Que les livres et documents sociaux de la société EUROCHROME S.A. seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société à L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

En conséquence le comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Fennange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Dahan, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 99, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

P. Frieders.

(008166.3/212/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

POLONIA PROPERTY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 96.617.

In the year two thousand and four, on the fifth of January.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Claude Schmitz, fiscal counsel, with professional address at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, acting as attorney of the company POLONIA PROPERTY, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, pursuant to two resolutions of the Board of Managers passed on October 24 respectively on December 11, 2003, certified copies of which will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Who declared and required the notary to act that:

I.

The company POLONIA PROPERTY, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 96.617, was organized as a «société à responsabilité limitée» pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 24, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1224 of November 20, 2003.

II.

The Company has presently an issued capital of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500), represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (€ 25) per share each, all fully subscribed and entirely paid up.

Art. 6.2 of the Articles of Association provides that:

«6.2 The Company's capital will be divided into different classes of shares. The subscribed capital of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) will constitute a first separate class of shares (class Z) represented by five hundred class Z shares. Such Z class is not linked to any particular investment made by the Company. Further 20 classes of shares (from class A shares to class T shares) may be created progressively through the issue of new shares related to a specific class. Such future classes of shares shall be created by future increases of the Company's capital and each such future created class of shares will be linked to a specific investment of the Company.

Each time a new investment is due to be made by the Company, the manager or the board of managers will take a resolution approving the investment, setting out the characteristics of the investment and determining which class of shares will be related to that specific investment.»

Articles 7.1, 7.2 and 7.3 of the Articles of Association provide that:

«7.1 The manager or the board of managers is authorised, without any need of a further decision by the single partner or the general meeting of partners, after having acknowledged in writing that the terms and conditions of these Articles are complied with and have been fulfilled, (i) to operate and to render effective any increase of the issued capital under this article 7, up to the authorised capital of € 3,000,000, in whole or in part, with or without the payment of a premium and with or without the creation of new classes of shares, (ii) to see to the recording of such increase(s) and the consequential amendments of the Articles before a Luxembourg notary and, (iii) to proceed to such issues on the basis of a report to be made to the single partner or the general meeting of partners on the circumstances and price of the issue(s) of shares within the authorised capital.

7.2 The authorised capital of the Company and the authorisation referred to in article 7.1. above given to the manager/board of managers shall be valid for five years from October 24, 2003 and may be renewed for additional periods of up to five years each by resolution of the single partner or the general meeting of partners requiring the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's capital.

7.3 Each time the manager/board of managers shall issue shares within the authorised capital as provided for herein and act to operate and render effective the increase of the issued capital, the Articles shall be amended accordingly so as to reflect the result of such action. The manager/board of managers shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendments, including the recording of such increase, the creation of new classes of shares, as the case may be, and the consequential amendments of the Articles before a notary.»

III.

A) Pursuant to the precited resolution of the Board of Managers of October 24, 2003, the Managers have obtained and accepted the subscription to four hundred (400) new class A shares of the Company having a par value of twenty-five euro (€ 25) per share each.

Upon evidence of the fulfilment of the conditions mentioned in Article 7.1 of the Articles of Association, these new class A shares have been fully subscribed by POLONIA PROPERTY FUND LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership governed by the laws of Guernsey, registered under number 311, having its registered office at Hambro House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey.

The reality of the subscription has been proved to the undersigned notary by relevant papers.

These new class A shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of ten thousand euro (€ 10,000) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

B) Pursuant to the precited resolution of the Board of Managers of December 11, 2003, the Managers have obtained and accepted the subscription to eighty-six thousand and four hundred (86,400) new class A shares of the Company having a par value of twenty-five euro (€ 25) per share each.

Upon evidence of the fulfilment of the conditions mentioned in Article 7.1 of the Articles of Association, these new class A shares have been fully subscribed by POLONIA PROPERTY FUND LIMITED PARTNERSHIP, prenamed.

The reality of the subscription has been proved to the undersigned notary by relevant papers.

These new class A shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of two million one hundred and sixty thousand euro (€ 2,160,000) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

IV.

As a consequence of said increases of capital, Article 6.1 of the Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

«6.1 The Company's subscribed capital is fixed at two million one hundred eighty-two thousand and five hundred euro (€ 2,182,500), represented by five hundred (500) class Z shares and eighty-six thousand and eight hundred (86,800) class A shares having a nominal value of twenty-five euro (€ 25) each, all entirely paid up.»

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le cinq janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, avec adresse professionnelle au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de la société POLONIA PROPERTY, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, en vertu de deux résolutions du Conseil de Gérance du 24 octobre respectivement du 11 décembre 2003, dont des copies certifiées conformes resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I.

La société POLONIA PROPERTY, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 96.617, fut constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1224 du 20 novembre 2003.

II.

La Société a actuellement un capital émis de douze mille cinq cents euros (€ 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

L'article 6.2 des statuts dispose que:

«6.2 Le capital de la Société sera divisé en différentes classes de parts. Le capital souscrit de € 12.500 va constituer une première classe de parts séparée (classe Z) représentée par cinq cents parts sociales. Pareille classe Z n'est pas liée à un quelconque investissement particulier à effectuer par la Société. 20 autres classes de parts sociales (de la classe A à la classe T) peuvent être progressivement créées par l'émission de nouvelles parts liées à une classe spécifique. Pareilles classes de parts futures peuvent être créées lors de futures augmentations du capital social de la Société et chacune de ces futures classes de parts va être liée à un investissement déterminé par la Société.

Chaque fois qu'un nouvel investissement est envisagé par la Société, le gérant, respectivement le conseil de gérance, va prendre une décision approuvant cet investissement, indiquant les caractéristiques de cet investissement et déterminant quelle classe de parts va être liée à pareil investissement spécifique.»

Les articles 7.2, 7.2 et 7.3 des statuts disposent que:

«7.1 Le gérant, respectivement le conseil de gérance, est autorisé, sans qu'une décision supplémentaire de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés ne soit requise, et après avoir certifié, par écrit, que les termes et conditions de ces Statuts ont été respectés, (i) à effectuer et à rendre effective toute augmentation de capital dans le cadre du présent article 7, à hauteur d'un capital autorisé de € 3.000.000, en tout ou en partie, avec ou sans paiement d'une prime d'émission et avec ou sans création de classes de parts nouvelles, (ii) de procéder à l'enregistrement de pareille/s augmentation(s) de capital et d'opérer les modifications statutaires subséquentes par devant un notaire luxembourgeois et, (iii) de procéder à de telles émissions de parts sur base d'un rapport adressé à l'associé unique, respectivement à l'assemblée générale des associés, indiquant les circonstances et prix de cette (ces) émission(s) de parts effectuée/s endéans les limites du capital autorisé.

7.2 Le capital autorisé de la Société et l'autorisation mentionnée dans l'article 7.1 ci-dessus qui est accordée au gérant/conseil de gérance sont valables pendant une période de cinq ans à compter du 24 octobre 2003 et sont renouvelables pour des périodes supplémentaires d'une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans chacune. Pareil renouvellement est décidé par simple résolution de l'associé unique, respectivement par une décision de l'assemblée générale des associés prise à une majorité représentant au moins trois quarts du capital de la Société.

7.3 Chaque fois que le gérant/conseil de gérance émet des parts nouvelles endéans les limites du capital autorisé tel que prévu ci-dessus et entreprend les démarches nécessaires pour opérer et rendre effective l'augmentation de capital, les Statuts doivent être modifiés en vue de refléter le résultat d'une telle action. Le gérant/conseil de gérance peut auto-

riser toute personne à prendre toutes les mesures et démarches nécessaires afin d'obtenir l'exécution et la publication de telles modifications, y compris l'enregistrement d'une telle augmentation de capital, de la création de nouvelles classes (le cas échéant), et des modifications statutaires subséquentes par- devant un notaire.»

III.

A) En exécution de la résolution précitée du Conseil de Gérance prise en date du 24 octobre 2003, les gérants de la Société ont obtenu et accepté la souscription pour un total de quatre cents (400) nouvelles parts sociales de classe A de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

Suite à la preuve de l'accomplissement des conditions mentionnées à l'article 7.1 des statuts, ces nouvelles parts sociales de classe A ont été entièrement souscrites par POLONIA PROPERTY FUND LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par les lois de Guernesey, enregistré sous le numéro 311, avec siège social à Hambro House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernesey.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Ces nouvelles parts sociales de classe A ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de dix mille euros (€ 10.000) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

B) En exécution de la résolution précitée du Conseil de Gérance prise en date du 11 décembre 2003, les gérants de la Société ont obtenu et accepté la souscription pour un total de quatre-vingt-six mille quatre cents (86.400) nouvelles parts sociales de classe A de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

Suite à la preuve de l'accomplissement des conditions mentionnées à l'article 7.1 des statuts, ces nouvelles parts sociales de classe A ont été entièrement souscrites par POLONIA PROPERTY FUND LIMITED PARTNERSHIP, préqualifié.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Ces nouvelles parts sociales de classe A ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de deux millions cent soixante mille euros (€ 2.160.000) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

IV.

A la suite desdites augmentations de capital, l'article 6.1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«6.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (€ 2.182.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe Z et quatre-vingt-six mille huit cents (86.800) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Schmitz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 11, case 3. – Reçu 21.700 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

A. Schwachtgen.

(007901.3/230/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

POLONIA PROPERTY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 96.617.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 9 du 5 janvier 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(007902.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

TITANIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 59.691.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 janvier 2004.

P. Bettingen.

(007480.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

I.E.D.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 74.928.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de I.E.D.I. S.A., R.C. Luxembourg B 74.928, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 493 du 12 juillet 2000.

La séance est ouverte à midi sous la présidence de Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Régis Lux, juriste, avec adresse professionnelle au 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de soixante-quinze mille (75.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de € 1.925.000,- pour le porter de son montant actuel de € 75.000,- à € 2.000.000,- par la création et l'émission de 77.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de € 25,- chacune.

- Souscription et libération en espèces.

2. Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence d'un montant de € 1.925.000,- pour le porter de son montant actuel de € 75.000,- à € 2.000.000,- par la création et l'émission de 77.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de € 25,- chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, ces actions nouvelles ont été entièrement souscrites par WEDDELL S.A., une société avec siège social au 55, boulevard Industriel, Bâtiment H, Mouscron, Belgique,

ici représentée par Monsieur Régis Lux, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 décembre 2003.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Le montant de € 1.925.000,- a été intégralement libéré en espèces, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à deux millions d'euros (€ 2.000.000,-), représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Prospert, F. Stolz-Page, R. Lux, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, vol. 19CS, fol. 93, case 6. – Reçu 19.250 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

A. Schwachtgen.

(007896.3/230/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

I.E.D.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 74.928.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1861 du 29 décembre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(007898.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

RPM GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 66.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02550, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

A. Schwachtgen.

(007873.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

RPM GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 66.939.

EXTRAIT

Il résulte d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 16 décembre 2003, enregistrée à Luxembourg, le 13 janvier 2004, LSO-AM02546, que

Monsieur Fons Mangen, né le 17 juin 1958 à Ettelbrück, demeurant professionnellement à 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbrück, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 2003.

La société AACO, S.à r.l. - ACCOUNTING AUDITING CONSULTING AND OUTSOURCING, S.à r.l., R.C. B 88.833, avec siège social à 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 2003 et ce jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2008.

Le mandat des administrateurs est renouvelé à compter de l'exercice commencé au 1^{er} janvier 2003 et ce jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2008.

- HALSEY, S.à r.l., R.C. B 50.984, avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy;

Monsieur Bertil Hansson, né le 5 septembre 1932 à Helsingborg/Suède, demeurant au Clos d'Irène N° 2, route de Saumane, F-84800 Isle sur la Sorgue;

- Monsieur Mikael Stenbom, né le 30 novembre 1956 à Karlstad/Suède, demeurant à Älgvägen 1, SE-13150 Saltsjö Duvnäs;

- Monsieur Pierre Delandmeter, né le 26 mars à Uccle/Belgique, demeurant au 8-10, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

A. Schwachtgen.

(007869.3/230/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

STENHAM GESTINOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 78.141.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 décembre 2003 que M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de DELOITTE & TOUCHE, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03982. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007416.3/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

IMPORT EXPORT BUSINESS COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 12A, ancienne route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.063.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés suite à l'assemblée générale du 2 décembre 2003, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 19 janvier 2004.

Signature.

(007311.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

VITESSE SOCIEDAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 97.969.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(007317.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

RAPHAEL MAGIC INC. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 97.968.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(007319.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

RAPIDES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 97.966.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(007322.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

FUTURE GROUP HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 87.501.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 15 décembre 2003 que la composition du Conseil d'Administration actuellement en place est confirmée et que les fonctions au sein du Conseil d'Administration sont réattribuées comme suit:

- M. Fouad Mustapha Sultani Makhzoumi - Président honoraire;
- M. Rami Fouad Sultani Makhzoumi - Président;
- M. Omar Ashur - Membre;
- M. Saba Kaissar Zreik - Membre.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007392.3/521/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

KRAP NUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 98.051.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(007324.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

ESPIRITO SANTO FASHION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 66.378.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(007363.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

GLOBROOK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 55.082.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(007366.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

ARGO SERVICES & CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 98.250.

Assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille trois, le 27 octobre à 11.00 heures,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de actionnaires de la société anonyme ARGO SERVICES & CONSULTING S.A. établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, Rue Henri Schnadt, 6,

sous la présidence de Monsieur Gontran Stiernon né le 21 janvier 1963 à Namur en Belgique, conseil économique, demeurant au 525 chaussée de Nivelles à B-1500 Halle en Belgique.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Ludo Jacobs né le 13 juin 1957 à Dendermonde en Belgique, consultant, et domicilié au 3 rue Fernand Van Baelstraat à B-3970 Léopoldsborg en Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Patrick Jacobs né le 19 janvier 1962 à Léopoldsborg en Belgique, indépendant, et domicilié au Groendreef 129 à B-9000 Gand en Belgique.

Les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, annexée au présent procès-verbal dont il résulte que l'intégralité des actions émises est représentée à la présente assemblée générale.

Monsieur le Président expose ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée extraordinaire, qui prévoit:

Ordre du jour:

1. Démission de l'administrateur Berckmans Jean-Pierre, administrateur de société, né à Lubumbashi, le 27 juillet 1955 et demeurant au 149 B3 chaussée de Bruxelles à 1780 Wemmel en Belgique avec pleine et entière décharge.

2. Démission de l'administrateur Maeck Nicole, administratrice de société, née à Berchem-St.-Agathe le 11 novembre 1942 et demeurant à L-8025 Strassen au 32 rue de l'Eglise avec pleine et entière décharge.

3. Nomination du nouvel administrateur Monsieur Ludo Jacobs né le 13 juin 1957 à Dendermonde en Belgique, consultant, et domicilié au 3 rue Fernand Van Baelstraat à B-3970 Léopoldsborg en Belgique.

4. Nomination du nouvel administrateur Monsieur Patrick Jacobs né le 19 janvier 1962 à Léopoldsborg en Belgique, indépendant, et domicilié au Groendreef 129 à B-9000 Gand en Belgique.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires donne démission à l'administrateur Berckmans Jean-Pierre, administrateur de société, né à Lubumbashi, le 27 juillet 1955 et demeurant au 149 B3 chaussée de Bruxelles à 1780 Wemmel en Belgique et lui confère pleine et entière décharge.

L'assemblée des actionnaires donne démission de l'administrateur Maeck Nicole, administratrice de société, née en Belgique à Berchem-St.-Agathe le 11 novembre 1942 et demeurant à L-8025 Strassen au 32 rue de l'Eglise et lui confère pleine et entière décharge.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme en remplacement des administrateurs-démissionnaires, le nouvel administrateur Monsieur Ludo Jacobs né le 13 juin 1957 à Dendermonde en Belgique, consultant, et domicilié au 3 rue Fernand Van Baelstraat à B-3970 Léopoldsborg en Belgique.

L'assemblée nomme également en remplacement des administrateurs-démissionnaires, le nouvel administrateur Monsieur Patrick Jacobs né le 19 janvier 1962 à Léopoldsborg en Belgique, indépendant, et domicilié au Groendreef 129 à B-9000 Gand en Belgique.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 11 heures 30.

G. Stiernon / L. Jacobs / P. Jacobs

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2003

Actionnaires	Nombre de parts	Signature
Ludo Jacobs	50	Signatures
Patrick Jacobs	1	Signatures
	51	Signature

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00311. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(007692.3/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

ARGO SERVICES & CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 98.250.

Conseil d'Administration

L'an deux mille trois, le 27 octobre,

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la S.A. ARGO SERVICES CONSULTING, dont le siège social est établi au 6 rue Henri Schnadt, 11 à L-2530 Luxembourg, à savoir:

1. Monsieur Gontran Stiernon né le 21 janvier 1963 à Namur en Belgique, conseil économique, demeurant au 525 chaussée de Nivelles à B-1500 Halle en Belgique.

2. Monsieur Ludo Jacobs né le 13 juin 1957 à Dendermonde en Belgique, consultant, et domicilié au 3 rue Fernand Van Baelstraat à B-3970 Léopoldsborg en Belgique.

3. Monsieur Patrick Jacobs né le 19 janvier 1962 à Léopoldsborg en Belgique, indépendant, et domicilié au Groendreef 129 à B-9000 Gand en Belgique.

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils nomment au poste d'administrateur-délégué Monsieur Ludo Jacobs, prénommé et chargé de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion. Il est également autorisé à accomplir, par sa seule signature, toutes les formalités afférentes à la gestion des comptes bancaires de la société.

G. Stiernon / L. Jacobs / P. Jacobs.

Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2003

Actionnaires	Nombre de parts	Signature
Ludo Jacobs	50	Signatures
Patrick Jacobs	1	Signature
	51	Signatures

100 actions représentant l'intégralité du capital de 31.000,- € entièrement libéré.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00313. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(007700.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

LINORCA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 16.165.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(007367.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

MIDDLE EAST ASSOCIATES (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 15.522.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(007368.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

STENHAM GESTINOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 78.141.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(007369.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

GIFRAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 56.584.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 26 novembre 2003 que:

- Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

- Monsieur Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

- Monsieur Marc Schmit, chef comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été nommés aux fonctions d'administrateurs en remplacement de:

- Monsieur Bruno Ragazzi,

- Monsieur Walter Ragazzi,

- Monsieur Giovanni Poma,

démissionnaires, avec effet immédiat.

Ils termineront les mandats de leurs prédécesseurs qui viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03991. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007399.3/521/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

EUROPEAN BUSINESS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 42.251.

Le conseil d'administration, réuni le 24 décembre 2003, a pris la décision suivante:

L'adresse du siège social de la société est transférée au 24 avenue Marie Thérèse L-2132 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004. La décision est à confirmer par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03699. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007371.3/603/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

STYLEMODE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 42.602.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(007372.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

TRANSNATIONAL FREIGHT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 41.877.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(007377.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

INVESTISSEMENTS D'ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 83.821.

Il résulte d'une résolution écrite du Conseil d'Administration datée du 3 novembre 2003 que Monsieur Dario Colombo a été nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03993. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007405.3/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

ASTRUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 29.026.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(007406.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

DABE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 82.595.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 décembre 2003 que:

- M. Carlo Croci a démissionné de son mandat d'administrateur en date de ce jour et que M. Francesco Hofer, licencié en économie politique, né le 20 mai 1971 à Sorengo (TI), Suisse, avec adresse professionnelle au Piazza Del Ponte, 9, CH-6850 Mendrisio, Suisse, a été nommé en son remplacement aux fonctions d'administrateur avec effet à la même date.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007384.3/521/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

FUTURE PIPE GROUP HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 87.503.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 15 décembre 2003 que la composition du Conseil d'Administration actuellement en place est confirmée et que les fonctions au sein du Conseil d'Administration sont réattribuées comme suit:

- M. Fouad Mustapha Sultani Makhzoumi - Président honoraire;

- M. Rami Fouad Sultani Makhzoumi - Président;

- M. Omar Ashur - Membre;

- M. Saba Kaissar Zreik - Membre.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03974. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007394.3/521/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

EUPARCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 26.339.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(007409.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

BERG REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 68.000.

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales en date du 19 décembre 2003 que LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. a transféré 1 part sociale de la Société à Mr Anders E. Berg.

Suite à ce transfert, Mr Anders E. Berg devient l'associé unique de la Société.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour extrait conforme

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04395. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007791.3/536/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

SOMALRE, SOCIETE DE REASSURANCE SOMMER ALLIBERT, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 27.313.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 7 avril 2003 a:

- constaté que Monsieur Roland Goossens, Monsieur Michel Cognet, Madame Françoise Luffin, Monsieur Christian Théodose et Monsieur Bernard-André Deconinck sont arrivés au terme de leur mandat;
- réélu pour une durée de un an, venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2003, ces cinq administrateurs sortants;
- donné tout pouvoir au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publication.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL01972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007798.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

FINVIANDE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.194.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(007413.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

GRANASIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 64.154.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(007415.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

IMMO-DANBE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 84.988.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE ET ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(007509.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

GEMINVEST S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 25.929.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM02821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le liquidateur

(007458.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

GREEN LIFE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 46.308.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(007419.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

HOLDIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 13.224.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(007422.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

AKILA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 64.632.

—
Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2004.

AKILA FINANCE S.A.

Signature

(007426.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

HUNZA VENTURES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 65.740.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03429, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(007436.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

LUBEH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 12.668.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(007439.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

MICAVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.093.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(007450.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

MONTRADE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.787.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(007452.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

SELCOLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 19.344.

—
Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(007453.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

TURTLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.884.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(007457.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

IN-SOFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinfort.
R. C. Luxembourg B 59.747.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE ET ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(007497.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

LUX PORC DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Oberfeulen.
R. C. Luxembourg B 95.873.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE ET ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(007499.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

A.I. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 18, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.458.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE ET ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(007505.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

POISSONNERIE LA PERLE DE L'ATLANTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 34.216.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE ET ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(007510.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

MAZALTOV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Lasauvage.
R. C. Luxembourg B 88.575.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(007526.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

FAHRENHEIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 68.178.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(007537.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

ALARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.174.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 janvier 2004.

P. Bettingen.

(007485.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

SELF-SHOP PESCHKOPP, S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Differdange.
R. C. Luxembourg B 53.105.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(007546.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

MECAMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, rue Jean-Pierre Bausch.
R. C. Luxembourg B 43.067.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Signature.

(007969.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

MECATRAMINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, rue Jean-Pierre Bausch.
R. C. Luxembourg B 85.678.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Signature.

(007972.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

SOCIETE DE PARTICIPATION AUDIOVISUEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.822.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 juin 2003 que:
- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire, en remplacement de FIDEI S.A., démissionnaire. Pleine et entière décharge a été donnée à ce dernier pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour. Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de l'Assemblée de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007910.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

ICM DIVERSIFIED ALPHA FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 94.280.

In the year two thousand and three, on the twelfth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of ICM DIVERSIFIED ALPHA FUNDS, a company having its registered office in L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer, incorporated by deed of the undersigned notary on June 20, 2003, published in the Mémorial C number 772 of July 23, 2003, the articles of incorporation have not been amended since.

The meeting was opened at 10.00 a.m. under the chairmanship of Mrs. Frédérique Lefèvre, lawyer, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mr Yannick Deschamps, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Pierre-Yves Champagnon, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the present shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. That the resolutions on the agenda of this meeting may only be validly taken if approved by shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the meeting.

III. That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda.

IV. It appears from the attendance list that out of five (5) outstanding shares all the five (5) shares are represented at the meeting.

V. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and convened and may validly decide on the items of the agenda.

VI. That the agenda of the meeting is the following:

Modify the Articles of Incorporation of the Company as follows:

- Change of article 10, substituting «second Wednesday in the month of May at 10.30 a.m.» to «fourth Wednesday in the month of May at 11.00 a.m.»

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting decides to replace in the first paragraph of Article ten of the Articles of Incorporation the words «fourth Wednesday in the month of May at 11.00 a.m.» by the words «second Wednesday in the month of May at 10.30 a.m.», this paragraph shall henceforth read as follows:

«Art. 10. First paragraph.

The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday in the month of May at 10.30 a.m.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 10.30 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows the French translation:

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ICM DIVERSIFIED ALPHA FUNDS, ayant son siège à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 772 du 23 juillet 2003 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Frédérique Lefèvre, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Yannick Deschamps, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pierre-Yves Champagnon, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'Assemblée, et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que les résolutions portées à l'ordre du jour de cette Assemblée ne peuvent être valablement adoptées que si adoptées par les actionnaires détenant au moins 2/3 des actions représentées à l'Assemblée.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour.

IV. Il résulte de la liste de présence que sur cinq (5) actions en circulation, toutes les cinq (5) actions sont représentées à la présente Assemblée.

V. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente Assemblée est régulièrement constituée et convoquée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

VI. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Modifier les statuts de la Société comme suit:

- Modifier l'article 10 des statuts, substituant «le deuxième mercredi du mois de mai à 10.30 heures» à la référence «le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.»;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de remplacer au premier alinéa de l'Article dix des statuts les termes «le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures» par les termes «le deuxième mercredi du mois de mai à 10.30 heures» cet alinéa aura désormais la teneur suivante:

«Art. 10. Premier alinéa.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 10.30 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Lefèvre, Y. Deschamps, P-Y. Champagnon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2003, vol. 426, fol. 27, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(008062.3/242/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

ICM DIVERSIFIED ALPHA FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 94.280.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(008060.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

J.B. WINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Luxembourg, 35, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 89.966.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 29 mai à 18.00 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1. Approbation des comptes au 31 décembre 2002.

2. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

3. Continuation de l'activité malgré une perte de plus de la moitié du capital social conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007931.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

ICM DIVERSIFIED ALPHA SERIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 94.281.

In the year two thousand and three, on the twelfth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of ICM DIVERSIFIED ALPHA SERIES, a company having its registered office in L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer, incorporated by deed of the undersigned notary on June 20, 2003, published in the Mémorial C number 772 of July 23, 2003, the articles of incorporation have not been amended since.

The meeting was opened at 9.30 a.m. under the chairmanship of Mrs. Frédérique Lefèvre, lawyer, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mr Yannick Deschamps, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Pierre-Yves Champagnon, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the present shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. That the resolutions on the agenda of this meeting may only be validly taken if approved by shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the meeting.

III.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda.

IV. It appears from the attendance list that out of five thousand two hundred and fifty-four (5,254) outstanding shares all the five thousand two hundred and fifty-four (5,254) shares are represented at the meeting.

V. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and convened and may validly decide on the items of the agenda.

VI. That the agenda of the meeting is the following:

Modify the Articles of Incorporation of the Company as follows:

- Change of article 10, substituting «second Wednesday in the month of May at 10.00 a.m.» to «third Wednesday in the month of May at 10.00 a.m.»

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting decides to replace in the first paragraph of Article ten of the Articles of Incorporation the words «third Wednesday in the month of May at 10.00 a.m.» by the words «second Wednesday in the month of May at 10.00 a.m.», this paragraph shall henceforth read as follows:

«Art. 10. First paragraph.

The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday in the month of May at 10.00 a.m.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 10.00 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows the French translation:

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ICM DIVERSIFIED ALPHA SERIES, ayant son siège à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 772 du 23 juillet 2003 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Frédérique Lefèvre, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Yannick Deschamps, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pierre-Yves Champagnon, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'Assemblée, et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que les résolutions portées à l'ordre du jour de cette Assemblée ne peuvent être valablement adoptées que si adoptées par les actionnaires détenant au moins 2/3 des actions représentées à l'Assemblée.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour.

IV. Il résulte de la liste de présence que sur cinq mille deux cent cinquante-quatre (5.254) actions en circulation, toutes les cinq mille deux cent cinquante-quatre (5.254) actions sont représentées à la présente Assemblée.

V. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente Assemblée est régulièrement constituée et convoquée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

VI. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Modifier les statuts de la Société comme suit:

- Modifier l'article 10 des statuts, substituant «le deuxième mercredi du mois de mai à 10.00 heures» à la référence «le troisième mercredi du mois de mai à 10.00 heures»;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de remplacer au premier alinéa de l'Article dix des statuts les termes «le troisième mercredi du mois de mai à 10.00 heures» par les termes «le deuxième mercredi du mois de mai à 10.00 heures» cet alinéa aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10. Premier alinéa.**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 10.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.00 heures.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Lefèvre, Y. Deschamps, P-Y. Champagnon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2003, vol. 426, fol. 27, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(008056.3/242/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

ICM DIVERSIFIED ALPHA SERIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 94.2810.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(008064.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

EUROINIM S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 57.659.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée EUROINIM S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 57.659,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 23 décembre 1996 par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C de 1997, page 8968, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné en date du 6 mai 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 55908.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 11 décembre 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Maryse Santini, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires;
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société;
4. Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur;
5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans;
6. Divers.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

CONFIDENTIA (REVISION), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée donne pouvoir à MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, afin de poser les actes, d'effectuer les paiements et de faire les répartitions en nature aux actionnaires selon le rapport du commissaire-vérificateur.

La société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. est encore autorisée à accomplir non seulement les formalités traditionnelles «post liquidation» mais également les éventuels «actes» postérieurs à la clôture de ladite liquidation, tels que par exemple, donner procuration à une personne physique pour comparaître à un acte d'attribution aux actionnaires, à titre de boni de liquidation de la participation détenue par la société, le tout selon les prescriptions contenues dans le rapport de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société EUROINIM S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Santini, L. Lorenzo, Ch. Velle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 88, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

J. Delvaux.

(007861.3/208/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

IMMOCAN S.A., Société Anonyme,
(anc. IMMOCAN S.C.I., Société Civile Immobilière).
 Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
 R. C. Luxembourg B 98.424.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Laszlo Kiraly, administrateur de sociétés, né le 19 janvier 1954 à Zalaegerszeg, Hongrie, résidant à 1203 Budapest, Hongrie,

ici représenté par Maître William Pissoort, avocat au barreau de Bruxelles, né à Uccle le 2 juillet 1948, demeurant à B-1000 Bruxelles, Boulevard de l'Empereur, 24,

en vertu d'une procuration notariée du 19 décembre 2003.

2) Madame Karine Meschini, administrateur de sociétés, née le 1^{er} avril 1962 à Bellingen (Berne, Suisse), demeurant à CH-1972 Anzère, Suisse, Châlet «La Godille», route d'Anzère, 27,

ici représentée par Maître William Pissoort, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, le 26 décembre 2003.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls sociétaires de la société civile immobilière IMMOCAN, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juillet 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 316 du 9 novembre 1987.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte sous seing privé en date du 24 décembre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 691 du 4 mai 2002.

- Le fonds social est représenté par mille cinq cents (1.500) parts d'intérêt sans désignation de valeur nominale.

La société possède les immeubles suivants:

A) Dans le centre commercial administratif et résidentiel Grand-rue/rue Beaumont, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, Section F de la Ville-Haute sous les numéros 52/1694, 54, 60/2348, 60/2349 et 61 et partie des numéros 122/516 et 124/1827, les lots suivants:

I. 1. Le lot numéro un (1):

soit la propriété privative et exclusive du magasin numéro un (1) au rez-de-chaussée d'une surface approximative de 160,00 m².

avec trois mille six cent soixante-sept virgule six mille neuf cent dix-neuf cent millièmes (3667,6919/100.000) dans les parties communes y compris le sol.

2. Le lot numéro cinquante-huit (58):

soit la propriété privative et exclusive du dépôt numéro un (1) au premier sous-sol d'une surface approximative de 75,00 m²,

avec deux cent soixante-quatre virgule quatre mille neuf cent soixante-dix cent millièmes (264,4970/100.000) dans les parties communes y compris le sol.

3. Le lot numéro quatre-vingt-six (86):

soit la propriété privative et exclusive du parking numéro onze (11) au premier sous-sol,

avec cinquante-neuf virgule neuf mille cinq cent vingt-sept cent millièmes (59,9527/100.000) dans les parties communes y compris le sol.

II.1. Le lot deux (2):

soit la propriété privative et exclusive du magasin numéro deux (2) au rez-de-chaussée,

avec huit cent vingt-cinq virgule deux mille trois cent sept cent millièmes (825,2307/100.000) dans les parties communes, y compris le sol.

2. Le lot cinquante-neuf (59):

soit la propriété privative et exclusive du dépôt numéro deux (2) au premier sous-sol, avec quatre-vingt-seize virgule deux mille sept cent soixante-neuf cent millièmes (96,2769/100.000) dans les parties communes, y compris le sol.

III. 1. Le lot numéro douze (12):

soit la propriété privative et exclusive du magasin numéro douze (12) au rez-de-chaussée d'une surface approximative de 135,60 m²,

avec deux mille cent quatre-vingt-dix-sept virgule zero huit cent quatre-vingt-cinq cent millièmes (2197,0885/100.000) dans les parties communes y compris le sol.

2. Le lot numéro soixante-six (66):

soit la propriété privative et exclusive du dépôt numéro douze (12) au premier sous-sol d'une surface approximative de 30,30 m²,

avec cent six virgule huit mille cinq cent soixante-huit cent millièmes (106,8568/100.000) dans les parties communes y compris le sol.

3. Le lot numéro quatre-vingt-sept (87):

soit la propriété privative et exclusive du parking numéro douze (12) au premier sous-sol, avec cinquante-neuf virgule neuf mille cinq cent vingt-sept cent millièmes (59,9527/100.000) dans les parties communes y compris le sol.

IV.1. Le lot numéro soixante-sept (67):

soit la propriété privative et exclusive du dépôt numéro treize (13) au premier sous-sol, d'une surface approximative de 16,20 m²,

avec cinquante-sept virgule mille trois cent quatorze cent millièmes (57,1314/100.000) dans les parties communes, y compris le sol.

2. Le lot numéro soixante-neuf a (69a): soit la propriété privative et exclusive du dépôt numéro quinze a (15a) au premier sous-sol, d'une surface approximative de 18,00 m²,

avec quatre-vingt virgule neuf mille trois cent un cent millièmes (80,9301/100.000) dans les parties communes, y compris le sol.

V. Le lot soixante-cinq (65):

soit la propriété privative et exclusive du dépôt numéro onze (11) au premier sous-sol, d'une superficie approximative de 18,11 m²,

avec soixante-seize virgule mille sept cent cinquante et un cent millièmes (76,1751/100.000) dans les parties communes dudit immeuble, y compris le sol.

VI. 1. Le lot numéro quarante-six a (46a):

soit la propriété privative et exclusive l'appartement en duplex numéro 1 dans le bloc D quatrième étage, d'une surface approximative 53,00 m²,

avec trois cent soixante-sept virgule trois mille deux cent vingt et un cent millièmes (367,3221/100.000) dans les parties communes, y compris le sol.

2. Le lot numéro cinquante-deux a (52a):

soit la propriété privative et exclusive de l'appartement en duplex numéro un (1) dans le bloc D au cinquième étage, d'une surface approximative de 36,00 m² et loggia de 12,00m²,

avec trois cent dix-huit virgule six mille huit cent soixante-trois cent millièmes (318,6863/100.000) dans les parties communes, y compris le sol.

B) Dans le centre commercial administratif et résidentiel Rue Beaumont, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, Section F de la Ville-Haute sous les numéros 62 et partie du numéro 122/516, le lot suivant:

1. Le lot numéro neuf (9):

soit la propriété privative et exclusive du parking numéro 18 au premier sous-sol,

avec soixante-dix-neuf virgule trois mille cinq cent trente-deux dix millièmes (79,3532/10.000) dans les parties communes, y compris le sol.

2. Le lot numéro vingt-quatre b (24b):

soit la propriété privative et exclusive de la cave numéro 1 au quatrième sous-sol d'une surface approximative de 5,50 m²,

avec vingt-huit virgule huit mille trois cent quarante dix millièmes (28,8340/10.000) dans les parties communes, y compris le sol.

C) Dans un complexe immobilier dénommé CENTRE COMMERCIAL MIERSCHERBERG, sis à Mersch, Zone Industrielle et Commerciale du Mierscherberg, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Mersch, section G de Mersch:

Numéro 830/4810, lieu-dit «auf Merscher Berg», place, contenant 207 ares 60 centiares.

a) en propriété privative et exclusive:

le lot Numéro 04U000.

comprenant le commerce Numéro 43 au rez-de-chaussée, comprenant le local de commerce (droguerie) et dépôt, avec une superficie de 73,13 m²,

faisant six Virgule six cent cinquante six Millièmes 6.656/1.000^{èmes}.

b) en copropriété et indivision forcée, y compris le sol ou terrain,

une quotité totale de six Virgule six cent cinquante six Millièmes (6,656/1.000^{èmes}).

D) Une maison d'habitation et de commerce avec place et toutes ses appartenances et dépendances sise à Esch-sur-Alzette, 42, rue de l'Alzette, inscrite au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, Section A d'Esch-Nord, sous le numéro 167/5081, lieu-dit «rue de l'Alzette», maison, place, d'une contenance de deux ares 20 centiares.

Estimation

- L'immeuble sub A) et B) ci-dessus décrit est estimé en pleine propriété à EUR 3.240.000,-.

- L'immeuble sub C) ci-dessus décrit est estimé en pleine propriété à EUR 268.000,-.

- L'immeuble sub D) ci-dessus décrit est estimé en pleine propriété à EUR 1.138.000,-.

Origine de propriété

L'immeuble sub A) I et III a été acquis par IMMOCAN suivant un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 1987, transcrit au 1^{er} bureau des Hypothèques à Luxembourg le 5 novembre 1987, Volume 1101, Numéro 151.

L'immeuble sub A) II a été acquis par IMMOCAN suivant un acte de vente reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 1993, transcrit au 1^{er} bureau des Hypothèques à Luxembourg le 16 juillet 1993, Volume 1347, Numéro 2.

L'immeuble sub A) IV a été acquis par IMMOCAN suivant un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 1988, transcrit au 1^{er} bureau des Hypothèques à Luxembourg le 12 décembre 1988, Volume 1144, Numéro 1.

L'immeuble sub A) V a été acquis par IMMOCAN suivant un acte de vente reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 1993, transcrit au 1^{er} bureau des Hypothèques à Luxembourg le 22 mars 1993, Volume 1333, Numéro 78.

L'immeuble sub A) VI et B a été acquis par IMMOCAN suivant un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 1987, transcrit au 1^{er} bureau des Hypothèques à Luxembourg le 5 novembre 1987, Volume 1101, Numéro 2.

L'immeuble sub C) a été acquis par IMMOCAN suivant un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par Maîtres Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg et Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 1993, transcrit au 1^{er} bureau des Hypothèques à Luxembourg le 17 juin 1993, Volume 1343, Numéro 73.

L'immeuble sub D) a été acquis par IMMOCAN suivant un acte de vente reçu par Maîtres Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg et Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 juillet 2000, transcrit au 2^{ième} bureau des Hypothèques à Luxembourg le 16 août 2000, Volume 1242, Numéro 104.

Les sociétaires prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les sociétaires décident d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.815,97 pour le porter de son montant actuel de EUR 37.184,03 à EUR 40.000,- sans émission de parts nouvelles.

L'augmentation de capital a été libérée par incorporation de bénéfices reportés à due concurrence.

La réalité des bénéfices a été prouvée au notaire par le bilan intérimaire de la société établi au 6 novembre 2003, lequel bilan, après signature ne varietur, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Après cette augmentation les mille cinq cents (1.500) parts d'intérêt sont réparties comme suit:

1) Monsieur Laszlo Kiraly, préqualifié, mille quatre cents parts	1.400
2) Madame Karine Meschini, préqualifiée, cent parts	100
Total: mille cinq cents parts	1.500

Deuxième résolution

Les sociétaires décident de changer la forme de la société en celle d'une société anonyme avec effet au 1^{er} janvier 2004.

En conséquence il est procédé à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de IMMOCAN S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune sur simple décision du Conseil d'Administration et dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la mise en valeur de terrains et d'immeubles qui lui ont été apportés ou qu'elle a acquis par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière.

En outre, la société peut faire toutes opérations non commerciales de quelque nature qu'elles soient pouvant être utiles à la réalisation effective de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,-), divisé en mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou à défaut par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de juin de chaque année à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

En conformité avec les prescriptions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur la transformation de la société en société anonyme a été dressé en date du 29 décembre 2003 par FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion

«La valeur effective des 1.500 parts sociales de la société IMMOCAN S.C.I. correspond au moins au nombre et à la valeur des 1.500 actions de la société IMMOCAN S.A. à émettre en contrepartie, c'est-à-dire EUR 40.000,-»

Troisième résolution

La démission du gérant actuel est acceptée.

Par vote spécial décharge lui est donnée pour son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Sont nommés administrateurs:

- a) Maître William Pissoort, préqualifié,
- b) Monsieur Laszlo Kiraly, préqualifié,
- c) Madame Karine Meschini, préqualifiée.

Cinquième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 81.939, une société avec siège social au 18A, bd de la Foire, Luxembourg.

Sixième résolution

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté d'élire en son sein Maître William Pissoort, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Maître William Pissoort, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: W. Pissoort, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, vol. 19CS, fol. 93, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

A. Schwachtgen.

(008363.3/230/261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

BRITANNIA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 82.711.

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRITANNIA CAPITAL HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1231 du 24 décembre 2001, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 26 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 850 du 19 août 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Pascale Guillaume, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Rachel De Lazzer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Messang, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de quatre cent soixante mille euros (460.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions trente mille euros (2.030.000,- EUR) à deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille euros (2.490.000,- EUR), par la création et l'émission de quatre mille six cents (4.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les anciennes actions.

2) Souscription et libération des quatre mille six cents (4.600) nouvelles actions par les actionnaires actuels dans la proportion de leur participation actuelle dans le capital social.

3) Fixation d'un nouveau capital autorisé à trois millions deux cent mille euros (3.200.000,- EUR).

4) Autorisation au conseil d'administration d'émettre des options dans le cadre du capital autorisé.

5) Autorisation au conseil d'administration de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre du capital autorisé.

6) Renouvellement de la période d'autorisation accordée au conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé.

7) Modification subséquente de l'article 5 statuts afin de l'adapter aux décisions prises lors de cette assemblée.

8) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quatre cent soixante mille euros (460.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions trente mille euros (2.030.000,- EUR) à deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille euros (2.490.000,- EUR), par la création et l'émission de quatre mille six cents (4.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les anciennes actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des quatre mille six cents (4.600) actions nouvelles, les actionnaires actuels, en proportion de leur participation actuelle.

Souscription et libération

Sont ensuite intervenus aux présentes:

1) HOTTINGER FINANCIAL S.A., ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, ici représentée par Madame Pascale Guillaume, employée privée, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 3 décembre 2003, déclarant souscrire pour trois mille deux cent soixante-six (3.266) actions;

2) Rodolphe Hottinger, demeurant CH-1246 Corsier, 2, route de Veigy, ici représenté par Madame Pascale Guillaume, employée privée, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, en vertu d'une procuration délivrée à Genève, le 5 décembre 2003, déclarant souscrire pour deux cent trente (230) actions;

3) Frédéric Hottinger, demeurant CH-6343 Rotkreuz, ZG, 2, Freudenberg, ici représenté par Madame Pascale Guillaume, employée privée, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, en vertu d'une procuration délivrée à Rotkreuz le 5 décembre 2003, déclarant souscrire pour deux cent trente (230) actions;

4) Henri Stalder, demeurant CH-8413, Neftenbach, Rötelstrasse, 3, ici représenté par Madame Pascale Guillaume, employée privée, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, en vertu d'une procuration délivrée à Neftenbach, le 2 décembre 2003, déclarant souscrire pour cent trente-huit (138) actions;

5) Willy Vogelsang, demeurant CH-1201, Genève, 27, quai des Bergues, ici représenté par Madame Pascale Guillaume, employée privée, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, en vertu d'une procuration délivrée à Genève, le 1^{er} décembre 2003, déclarant souscrire pour cent trente-huit (138) actions;

6) Didier Kessler, demeurant CH-1201, Genève, 3, chemin des Crêtes de, ici représenté par Madame Pascale Guillaume, employée privée, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, en vertu d'une procuration délivrée à Genève, le 8 décembre 2003, déclarant souscrire pour cent trente-huit (138) actions;

7) Rainer Plentl, demeurant UK-TN206E, Mayfield East Sussex, Woolbridge Farm Firtoll Road, ici représenté par Madame Pascale Guillaume, employée privée, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, en vertu d'une procuration délivrée à Londres, le 2 décembre 2003, déclarant souscrire pour quatre cent soixante (460) actions.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels ont déclaré souscrire les quatre mille six cents (4.600) actions nouvelles, chacun pour le nombre pour lequel il a été admis et les libérer intégralement par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société BRITANNIA CAPITAL HOLDING S.A., de sorte que la somme de quatre cent soixante mille euros (460.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à trois millions deux cent mille euros (3.200.000,- EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à émettre des options dans le cadre du capital autorisé.

Cinquième résolution

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles et lors de l'émission d'options dans le cadre du capital autorisé.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans, jusqu'au 19 décembre 2008.

Sixième résolution

L'assemblée décide de renouveler la période d'autorisation accordée au conseil d'administration de procéder à une augmentation du capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Septième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 5 des statuts est modifiés et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille euros (2.490.000,- EUR) représenté par vingt-quatre mille neuf cents (24.900) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté à trois millions deux cent mille euros (3.200.000,- EUR), le cas échéant par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

A l'intérieur des limites du capital autorisé ci-dessus, le conseil d'administration est également autorisé à émettre des options, donnant chacune le droit de souscrire à une ou plusieurs actions ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à émettre avec ou sans prime d'émission, et à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existant. Le conseil d'administration est autorisé à émettre les options en question totalement ou partiellement et en temps qu'il jugera opportun. Le conseil peut déterminer à son entière discrétion les conditions dans lesquelles les options seront accordées ainsi que les conditions d'exercice de telles options. Le conseil d'administration en déterminera le prix d'exercice, sous réserve de l'article 26-5(1) de la loi sur les sociétés commerciales, et le prix de l'option.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans jusqu'au 19 décembre 2008 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 6.600,- euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Guillaume, R. De Lazzer, C. Messang, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 19 décembre 2003, vol. 467, fol. 43, case 12. – Reçu 4.600 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 janvier 2004.

A. Lentz.

(008081.3/221/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

BRITANNIA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 82.711.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 janvier 2004.

A. Lentz.

(008083.3/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

HSBC PROTECTED FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 86.372.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 juillet 2003 et à la cooptation en date du 4 août 2003 de Monsieur Simeon Brown en remplacement de Monsieur George Efthimiou administrateur démissionnaire en date du 1^{er} août 2003, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc-André Bechet, Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.
- Monsieur Simeon Brown, Chief Operating Officer, HSBC ASSET MANAGEMENT HONG KONG LIMITED, 10th floor, Citibank Tower, 3, Garden Road, Central, Hong Kong.
- Monsieur Andrew John Goulding, Product Manager, HSBC FUND ADMINISTRATION (JERSEY) LTD, PO Box 26, 28/34 Hill Street, St Helier, Jersey JE4 8NR, Channel Islands.
- Monsieur Bryan Greener, Head of Product Development, HSBC ASSET MANAGEMENT LTD, Product Development Department, 21st Floor, 8 Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom.

Pour HSBC PROTECTED FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM05082. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007884.3/1126/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

S.D.R.E. MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 63.977.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le seize décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ERACO LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Tortola, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, ici représentée par son mandataire général, Monsieur Tom Felgen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Tortola en date du 30 avril 2002, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme S.D.R.E. MANAGEMENT S.A. ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 481 du 1^{er} juillet 1998. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 63.977.

Que le capital social de la société anonyme s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Que la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société S.D.R.E. MANAGEMENT S.A.

Que la société ERACO LTD prénommée, est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société.

Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des certificats d'actions émis de la société dissoute.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: T. Felgen, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 17 décembre 2003, vol. 467, fol. 42, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 janvier 2004.

A. Lentz.

(007929.3/221/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

O.R.H., OCEAL RESSOURCES HUMAINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 98.382.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- La société anonyme LOCINVEST S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, (R. C. Luxembourg section B numéro 71.220),

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, et

- Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité à constituer.

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de OCEAL RESSOURCES HUMAINES, S.à r.l., en abrégé O.R.H.

Art. 3. La société a pour objet la mise au travail temporaire de personnel intérimaire ainsi que le conseil en ressources humaines.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique la société anonyme LOCINVEST S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, (R. C. Luxembourg section B numéro 71.220).

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions Générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ sept cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'Associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

2.- Est nommée gérante de la société:

Madame Astrid Semiglazoff, gérante de société, née à St-Avold, (France), le 8 juin 1969, demeurant à F-57660 Fahl-Ebersing, 16, rue du Calvaire.

3.- La société est engagée par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ès-qualité qu'ils agissent, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Cahen, R. Becker, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2003, vol. 525, fol. 44, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2004.

J. Seckler.

(007778.3/231/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

ASSOCIATION OF AMERICAN BANKS IN LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif, (anc. AMERICAN BANKER'S CLUB LUXEMBOURG).

Registered office: Luxembourg.

Minutes of the Extraordinary General Meeting dated October 23, 2003

The members present or represented by a proxy as per the list attached to the minutes unanimously adopt the following resolution:

1. Changes of the Articles of Association of the AMERICAN BANKER'S CLUB LUXEMBOURG, A.s.b.l as submitted to the members during the Extraordinary General Meeting on October 23, 2003 and attached to the minutes.

Signature / Signature / Signature

President / Secretary-Treasurer / Scrutineer

Art. 1. The association is named the ASSOCIATION OF AMERICAN BANKS IN LUXEMBOURG, A.s.b.l.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 octobre 2003

Les membres présents ou représentés par les procurations suivant la liste attachée au procès-verbal ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Changement d'articles de l'association AMERICAN BANKER'S CLUB LUXEMBOURG, A.s.b.l. tel que soumis aux membres lors de l'assemblée générale extraordinaire et tel qu'annexé au présent procès-verbal.

Art. 1. L'association est nommée ASSOCIATION OF AMERICAN BANKS IN LUXEMBOURG, A.s.b.l.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04720. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(007730.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

SYNERCOM COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 60.805.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société VILADRO HOLDINGS Inc., avec siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Monsieur Denis Brettnacher, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme SYNERCOM COMPANY S.A., ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 702 du 15 décembre 1997, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 11 décembre 2001, relatif à la conversion du capital en euros, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 476 du 26 mars 2002. La société est inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 60.805.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à deux cent vingt-quatre mille euros (224.000,- EUR), représenté par quatre-vingt-dix (90) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Que la société anonyme VILADRO HOLDINGS Inc. prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Qu'elle a procédé à l'annulation et à la lacération des certificats d'actions au porteur en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Brettnacher, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2003, vol. 467, fol. 47, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 janvier 2004.

A. Lentz.

(007927.3/221/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

BRUNELLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 54.035.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 octobre 2003 que:

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg a été nommée Commissaire en remplacement de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., démissionnaire.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04893. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007918.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

INTERCEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 85.077.

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre à 17.00 heures.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée INTERCEM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 85.077,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de Luxembourg, en date du 11 décembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 25834, et dont les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 décembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Cameroni, employé privé, 26, boulevard Royal, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Weis, employé privé, 26, boulevard Royal, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Carlo Iantaffi, employé privé, 26, boulevard Royal, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant

Ensuite, Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 49.409.892 (quarante-neuf millions quatre cent neuf mille huit cent quatre-vingt-douze Euros), pour compenser des pertes réalisées d'un même montant figurant au bilan clos au 30 novembre 2003, et augmentation de capital d'un même montant de EUR 49.409.892 (quarante-neuf millions quatre cent neuf mille huit cent quatre-vingt-douze Euros), à souscrire par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues et à libérer entièrement par la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence de EUR 49.409.892 (quarante-neuf millions quatre cent neuf mille huit cent quatre-vingt-douze Euros) d'une créance que ces actionnaires ont sur la société, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises

2. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale, en vue de compenser des pertes réalisées au 30 novembre 2003 d'un montant de EUR 49.409.892 (quarante-neuf millions quatre cent neuf mille huit cent quatre-vingt-douze Euros), sur le vu du bilan de la société relatif à l'exercice clos au 30 novembre 2003, décide d'augmenter et de réduire le capital d'un même montant au moyen de l'augmentation et de la réduction correspondante de la valeur nominale des actions existantes,

la réduction de capital social à concurrence d'un montant EUR 49.409.892 (quarante-neuf millions quatre cent neuf mille huit cent quatre-vingt-douze Euros) étant faite pour compenser des pertes réalisées d'un même montant figurant au bilan clos au 30 novembre 2003;

et l'augmentation de capital d'un même montant de EUR 49.409.892 (quarante-neuf millions quatre cent neuf mille huit cent quatre-vingt-douze Euros), étant souscrite par les anciens actionnaires de la société au prorata des actions détenues, savoir les sociétés CEMENTIR-CEMENTERIE DEL TIRRENO S.p.A. avec siège social à Rome, Corso di Francia 200, et CALCESTRUZZI PICCIOLINI Sp.A. avec siège social à Rome, Corso di Francia 200, et libérée entièrement par ces mêmes actionnaires par la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence de EUR 49.409.892 (quarante-neuf millions quatre cent neuf mille huit cent quatre-vingt-douze Euros), d'une créance que ces actionnaires ont sur la société,

lequel apport autre qu'en espèces a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société HRT REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, le 18 décembre 2003, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Conclusion

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. l'apport est décrit de façon claire et précise;
2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;

3. la créance de EUR 49.409.892 est certaine, liquide et exigible et peut être utilisée pour augmenter le capital social de INTERCEM S.A. de façon à ce que le capital après l'opération d'assainissement, réduction et augmentation, reste inchangé à EUR 100.000 représenté par 100 actions de EUR 1.000 chacune.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'opération d'assainissement, réduction et augmentation de capital de INTERCEM S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins.»

Le rapport demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

La preuve de l'existence des pertes réalisées au 30 novembre 2003, ayant été donnée au notaire instrumentaire par la production des comptes annuels de la société au 30 novembre 2003, dûment approuvés par l'assemblée générale annuelle en date du 23 décembre 2003 à 16.30 heures, le bilan au 30 novembre 2003 restant annexé au présent acte,

Suite à la présente opération d'assainissement, réduction et augmentation, l'article 5 relatif au capital social de la société reste inchangé.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 11.000,-.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française, connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Cameroni, Cl. Weis, C. Iantaffi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 88, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

J. Delvaux.

(007859.3/208/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

ZODIARA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 12.986.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

CENTRAPRIV ZÜRICH A.G., R. C. du Canton de Zurich N° CH-020.3.929.299-6, une société avec siège social à Stauffacherquai 44, CH-8039 Zurich, Suisse,

ici représentée par Monsieur Bastien Collette, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 janvier 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme ZODIARA HOLDING S.A., R. C. Luxembourg B N° 12.986, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Jacqueline-Catherine Hansen-Peffer, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 17 avril 1975, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 142 du 31 juillet 1975.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par des résolutions prises par une assemblée extraordinaire sous seing privé en date du 20 décembre 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 899 du 13 juin 2002.

- Le capital social est actuellement fixé à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros six cents (EUR 74.468,06), représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé

ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents ainsi que cinq certificats d'actions au porteur numérotés 6 à 10 lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ZODIARA HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Collette, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, vol. 142S, fol. 23, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

A. Schwachtgen.

(007907.3/230/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

BERYTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 13.558.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} juillet 2003

1. La reconduction tacite du mandat d'administrateur-délégué de:

- Monsieur Raymond Audi, président directeur général, BANQUE AUDI S.A.L., demeurant à BANQUE AUDI PLAZA, Bab Idriss, P.O. Box: 11-2560 Riad El-Solh, Beirut 1107 2808 (Liban),

et des mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Marc Jean Audi, directeur général adjoint, BANQUE AUDI S.A.L., demeurant à BANQUE AUDI PLAZA, Bab Idriss, P.O. Box: 11-2560 Riad El-Solh, BEIRUT 1107 2808 (Liban),

- Monsieur Freddie Charles Baz, conseiller du président, BANQUE AUDI S.A.L., demeurant à BANQUE AUDI PLAZA, Bab Idriss, P.O. Box: 11-2560 Riad El-Solh, Beirut 1107 2808 (Liban),

- Monsieur Samir Hanna, directeur général, BANQUE AUDI S.A.L., demeurant à BANQUE AUDI PLAZA, Bab Idriss, P.O. Box: 11-2560 Riad El-Solh, Beirut 1107 2808 (Liban),

- Monsieur Said Houry, administrateur de sociétés, P.O. Box 61092, Amaroussion, 15110 Athènes (Grèce), pour une période d'un an allant de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juillet 2002 et se terminant lors de la présente Assemblée, est ratifiée.

2. Le mandat d'administrateur-délégué de:

- Monsieur Raymond Audi, président directeur général, BANQUE AUDI S.A.L., demeurant à BANQUE AUDI PLAZA, Bab Idriss, P.O. Box: 11-2560 Riad El-Solh, Beirut 1107 2808 (Liban),

et les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Marc Jean Audi, directeur général adjoint, BANQUE AUDI S.A.L., demeurant à BANQUE AUDI PLAZA, Bab Idriss, P.O. Box: 11-2560 Riad El-Solh, Beirut 1107 2808 (Liban),

- Monsieur Freddie Charles Baz, conseiller du président, BANQUE AUDI S.A.L., demeurant à BANQUE AUDI PLAZA, Bab Idriss, P.O. Box: 11-2560 Riad El-Solh, Beirut 1107 2808 (Liban),

- Monsieur Samir Hanna, directeur général, BANQUE AUDI S.A.L., demeurant à BANQUE AUDI PLAZA, Bab Idriss, P.O. Box: 11-2560 Riad El-Solh, Beirut 1107 2808 (Liban),

- Monsieur Said Houry, administrateur de sociétés, P.O. Box 61092, Amaroussion, 15110 Athènes (Grèce),

sont renouvelés pour une nouvelle période statutaire de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

3. La décision du Conseil d'Administration de confier l'examen des comptes sociaux au 31 décembre 2002 à la société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU LUXEMBOURG, S.à r.l., 3, route d'Arlon, L-8009 Luxembourg, est ratifiée.

4. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU LUXEMBOURG, S.à r.l., 3, route d'Arlon, L-8009 Luxembourg, est renouvelé pour une nouvelle période statutaire de 1 an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

BERYTE HOLDING S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00432. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007444.3/795/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

G & J HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.444.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

SELLA TRUST LUX S.A., une société ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal,

ici représentée par Monsieur Samuel Haas, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme holding G & J HOLDING S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, fut constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mars 2002, publié au Mémorial C de 2002 page 43565.

- La société a actuellement un capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-), divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir SELLA TRUST LUX S.A., prédésignée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société G & J HOLDING S.A., prédésignée.

- Elle a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société G & J HOLDING S.A., prédésignée.

- Elle donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Elle reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société G & J HOLDING S.A., prédésignée.

Les livres et documents comptables de la société G & J HOLDING S.A., prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

Il est procédé à lacération des actions.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Haas, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 décembre 2003, vol. 426, fol. 5, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(007915.3/242/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

ROMAS INVESTMENT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 82.171.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le quinze janvier.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROMAS INVESTMENT S.A., avec siège social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1114 du 6 décembre 2001. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 82.171.

La liquidation a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant le notaire instrumentant, en date du 23 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1258 du 27 novembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Serwy, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Flamme, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Rapport du commissaire vérificateur sur les comptes de la liquidation.
- 2) Approbation des comptes de liquidation.
- 3) Décharge au liquidateur, au commissaire vérificateur, aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Décision sur la clôture de la liquidation.
- 5) Désignation de l'endroit où des livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans.
- 6) Divers.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Rapport du commissaire vérificateur

La société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. avec siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, désignée comme commissaire vérificateur lors de l'assemblée générale extraordinaire précédant cette assemblée, a déposé au bureau son rapport sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur et restera annexé au présent acte après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire.

II. Approbation des comptes

L'assemblée approuve les comptes de liquidation.

III. Décharge au liquidateur

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire vérificateur, ainsi qu'aux administrateurs et commissaires aux comptes de la société.

IV. Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme ROMAS INVESTMENT S.A., avec siège social à Luxembourg a définitivement cessé d'exister avec effet à ce jour.

L'assemblée constitue pour son mandataire spécial, avec pouvoir de substitution, la société à responsabilité limitée G.E.F. GESTION, EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aux fins de procéder à la distribution des actifs nets de la liquidation à disposition des actionnaires suivant rapport du liquidateur du 30 décembre 2003.

V. Décision sur le dépôt des livres et documents sociaux

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés, pendant une durée de cinq (5) années, au siège social de la société à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge de la société.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Serwy, A. Flamme, S. Mathot, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 15 janvier 2004, vol. 467, fol. 53, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 janvier 2004.

A. Lentz.

(007923.3/221/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 9.956.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 9.956, constituée suivant acte notarié en date du 26 novembre 1971, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 8 avril 1972, numéro 47. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 26 février 2003, numéro 205.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quinze sous la présidence de Madame Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sabine Ducroux, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Héloïse Bock, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de son montant actuel de deux cent quinze millions d'euros (EUR 215.000.000,-) à deux cent trente-trois millions d'euros (EUR 233.000.000,-) par l'émission de dix-huit mille (18.000) actions au prix de mille euros (EUR 1.000,-) par action;

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent trente-trois millions d'euros (EUR 233.000.000,-) représenté par deux cent trente trois mille (233.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux termes et conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées 'ne varietur' par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit millions d'euros (EUR 18.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent quinze millions d'euros (EUR 215.000.000,-) jusqu'à deux cent trente-trois millions d'euros (EUR 233.000.000,-) par l'émission de dix-huit mille (18.000) actions au prix de mille euros (EUR 1.000,-) par action.

Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- dix-huit mille (18.000) actions ont été souscrites par A. MENARINI INDUSTRIE FARMACEUTICHE RIUNITE s.r.l., une société de droit italien, ayant son siège social à Florence (I), 3, Via Sette Santi, au prix de mille euros (EUR 1.000,-) par action;

Le second actionnaire renonce expressément à son droit préférentiel de souscription.

Les personnes mentionnées sont dûment représentées par Madame Sophie Wagner-Chartier, prénommée, en vertu de deux procurations annexées au présent acte.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées par des apports en numéraire portant la mention «future augmentation de capital» de la société A. MENARINI INDUSTRIE FARMACEUTICHE RIUNUNITE s.r.l faits à la société de la manière suivante:

- le montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) reçu en date du 19 février 2003;
- le montant d'un million six cent mille euros (EUR 1.600.000,00) reçu en date du 16 avril 2003;
- le montant de trois cent quatre-vingt mille euros (EUR 380.000,-) reçu en date du 2 juin 2003;
- le montant de quatre cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 490.000,00) reçu en date du 12 juin 2003;

- le montant de trois cent soixante-cinq mille euros (EUR 365.000,00) reçu en date du 31 juillet 2003;
- le montant de huit cent dix mille euros (EUR 810.000,00) reçu en date du 25 septembre 2003;
- le montant d'un million cinquante mille euros (EUR 1.050.000,00) reçu en date du 4 novembre 2003;
- le montant de deux millions neuf cent mille euros (EUR 2.900.000,00) reçu en date du 10 novembre 2003;
- le montant de trois millions cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cent treize euros cinquante cents (EUR 3.596.513,50) reçu en date du 28 octobre 2003;
- le montant de six millions trois cent mille quatre cent quatre-vingt-six euros cinquante cents (EUR 6.308.486,50) reçu en date du 11 décembre 2003.

Un certificat de la banque attestant ces versements en numéraire restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3.

«Le capital social est fixé à deux cent trente-trois millions d'euros (EUR 233.000.000,-) représenté par deux cent trente-trois mille (233.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux termes et conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme cent quatre-vingt-six mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Wagner-Chartier, S. Ducroux, H. Bock, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2004, vol. 881, fol. 90, case 10. – Reçu 180.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(008107.3/239/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 9.956.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(008110.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

MENARINI INTERNATIONAL INVESTMENT S.A. - LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 66.819.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MENARINI INTERNATIONAL INVESTMENT S.A. - LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 66.819, constituée suivant acte notarié en date 8 octobre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 30 décembre 1998, numéro 943. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 2 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 6 novembre 2001, numéro 962.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Sabine Ducroux, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Héloïse Bock, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de son montant actuel de cinquante-quatre millions trois cent vingt mille quatre cent soixante-cinq euros cinquante-quatre cents (EUR 54.320.465,54) jusqu'à cinquante-huit millions d'euros (EUR 58.000.000,-) par l'émission de cent quarante-huit mille quatre cent trente-deux (148.432) actions sans désignation de valeur nominale;

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinquante-huit millions d'euros (EUR 58.000.000,-) représenté par deux millions trois cent trente-neuf mille sept cent quatorze (2.339.714) actions sans désignation de valeur nominale.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions six cent soixante-dix-neuf mille cinq cent trente-quatre euros quarante-six cents (EUR 3.679.534,46) pour le porter de son montant actuel de cinquante-quatre millions trois cent vingt mille quatre cent soixante-cinq euros cinquante-quatre cents (EUR 54.320.465,54) jusqu'à cinquante-huit millions d'euros (EUR 58.000.000,-) par l'émission de cent quarante-huit mille quatre cent trente-deux (148.432) actions, sans désignation de valeur nominale.

Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- cent quarante-huit mille quatre cent trente-deux (148.432) actions ont été souscrites par A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, pour un montant total de trois millions six cent soixante-dix-neuf mille cinq cent trente-quatre euros quarante-six cents (EUR 3.679.534,46).

Les autres actionnaires renoncent expressément à leur droit de souscription préférentiel.

Les personnes mentionnées sont dûment représentées par Madame Sophie Wagner-Chartier, prénommée, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées par des apports en numéraire, portant la mention «future augmentation de capital» faits à la société de la manière suivante:

- de la société A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A.

* le montant de trois millions cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cent treize euros cinquante cents (EUR 3.596.513,50), reçu en date du 28 octobre 2003;

* le montant de quatre-vingt-trois mille vingt euros quatre-vingt-seize cents (EUR 83.020,96,-), reçu en date du 10 décembre 2003.

Soit un montant total de trois millions six cent soixante-dix-neuf mille cinq cent trente-quatre euros quarante-six cents (EUR 3.679.534,46).

Un certificat de la banque attestant ces versements en numéraire restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Premier alinéa.

«Le capital social est fixé à cinquante-huit millions d'euros (EUR 58.000.000,-) représenté par deux millions trois cent trente-neuf mille sept cent quatorze (2.339.714) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de quarante mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Wagner-Chartier, S. Ducroux, H. Bock, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2004, vol. 881, fol. 90, case 12. – Reçu 36.795,34 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(008114.3/239/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

MENARINI INTERNATIONAL INVESTMENT S.A. - LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 66.819.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(008115.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

EPSUM S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 51.708.

Constituée suivant acte devant Maître D'Huart Georges, notaire de résidence à Pétange, du 11 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 497 du 30 septembre 2003.

Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2003

L'an deux mille trois, le trente septembre.

Ont comparu:

Les associés de la S.A.H., représenté par:

Madame Maeck Nicole, demeurant à L-8025 Strassen, Rue de l'Eglise, 32.

agissant en qualité d'administrateur-délégué de la société EPSUM S.A.H. avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, Rue Henri Schnadt.

Lequel déclare:

1. La démission de l'administrateur-délégué:

a. Madame Maeck Nicole, née à Berchem-St-Agathe, le 11 novembre 1942, demeurant à L-8025 Strassen, Rue de l'Eglise, 32.

2. La démission des administrateurs:

a. CHRYSALL, S.à r.l., RC Luxembourg B 39.955, siège social à L-2530 Luxembourg, 6, Rue Henri Schnadt.

b. Madame Cranenbroeck Nathalie, née à Uccle, le 6 septembre 1965, demeurant à L-4664 Niederkorn, Rue de Sa-nem, 8.

3. Démission du commissaire:

a. Monsieur Vanseghbroeck Gilbert, né à Vilvoorde, le 28 septembre 1940, décédé.

4. Nominations des nouveaux administrateurs:

a. Monsieur Reali Ernesto, né à Charleroi, le 12 septembre 1953, demeurant à Chatelet, Reude la Justice, 424, pro-curation annexée à la présente.

b. Monsieur Simons Rudolf, né à Diest, le 10 mai 1955, demeurant à B-4500 Huy, Camp de Corroy, 58/A.

c. Madame Maeck Nicole, née à Berchem-St-Agathe, le 11 novembre 1942, demeurant à L-8025 Strassen, Rue de L'Eglise, 32.

5. Nomination de l'administrateur-délégué:

a. L'assemblée générale nomme Monsieur Simons Rudolf comme administrateur-délégué.

6. Nomination du nouveau commissaire:

a. CHRYSALL, S.à r.l., RC Luxembourg B 39.955, siège social à L-2530 Luxembourg, 6, Rue Henri Schnadt.

7. Conversion en Euros:

a. Le capital social de 1.250.000,- LUF est converti à 31.000,- Euros.

8. Pouvoir de signature:

a. Monsieur Simons Rudolf, agissant comme administrateur-délégué, a le pouvoir d'engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires n'ex-cédant pas 15.000,- Euros, au-delà de ce montant, 2 signatures sont obligatoires.

b. Monsieur Reali Ernesto, agissant comme administrateur n'a aucun pouvoir isolément, mais a pouvoir en cosignant avec l'administrateur-délégué ou avec un autre administrateur après demande écrite auprès de l'administrateur-délégué.

c. Madame Maeck Nicole, agissant comme administrateur n'a aucun pouvoir isolément, mais a pouvoir en cosignant avec l'administrateur-délégué ou avec un autre administrateur après demande écrite auprès de l'administrateur-délégué.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, date qu'en tête.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06664. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(007733.3/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

BRE/HAMBURG I MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.459.

In the year two thousand and three, on the fifteenth of December.
Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 96.324;

here represented by Mrs. Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 15 December 2003, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole partner of BRE/HAMBURG I MANAGER, S.à r.l. (hereafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 13 October 2003 registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 96.459.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolved to amend the corporate purpose of the Company by specifying its existing corporate purpose, namely by specifying that the Company holds participations as general partner in German «Kommanditgesellschaften» and can also acquire stock, bonds, debentures, notes, and by completing its existing corporate purpose with an additional purpose, namely to borrow money in any form and give security for any borrowings.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the sole partner resolved to amend article 2 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

«The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and in particular in German «Kommanditgesellschaften» as general partner, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is to borrow money in any form and give security for any borrowings.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.»

Third resolution

The sole partner resolved to amend the termination date of the first financial year into 31 December 2003.

Fourth resolution

As a consequence of the third resolution the sole partner resolved to amend the termination dated of the first financial year which shall now be as follows:

«The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2003.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.324,

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2003. La procuration signée *ne varietur* par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée BRE/HAMBURG I MANAGER, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.459.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'objet social de la Société en précisant l'objet social existant en spécifiant que la Société sera en particulier associé commandité dans des sociétés en commandite («Kommanditgesellschaften») allemandes et qu'elle peut acquérir des actions, titres, obligations et en complétant l'objet social existant par un objet supplémentaire, à savoir celui d'emprunter, sous quelque forme que ce soit, et d'accorder des garanties en relation avec ces emprunts.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution l'associé unique a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, en particulier en tant qu'associé commandité dans des sociétés en commandite («Kommanditgesellschaften») allemandes, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière d'actions, titres, obligations, ou autres valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est d'emprunter, sous quelque forme que ce soit, et d'accorder des garanties en relation avec ces emprunts.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.»

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de modifier la date de fin du premier exercice social au 31 décembre 2003.

Quatrième résolution

Suite à la troisième résolution l'associé unique a décidé de modifier la date de fin du premier exercice social qui sera désormais comme suit:

«Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 141S, fol. 81, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

J. Elvinger.

(008131.3/211/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

HOUSE TECHNIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9738 Eselborn, 24, Cité Schleed.

R. C. Diekirch B 95.441.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03808, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour la société HOUSE TECHNIC S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(007605.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

COMPTOIR IMMOBILIER ET FINANCIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 69.381.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société RICELLY ENTERPRISES LIMITED avec siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, (Iles Vierges Britanniques), numéro d'incorporation 408032, ici représentée par Maître Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Panama, le 2 décembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme COMPTOIR IMMOBILIER ET FINANCIER S.A., ayant son social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, a été constituée sous la dénomination de WORLD SOFTWARE TECHNOLOGY S.A. suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart de résidence à Pétange, en date du 7 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 482 du 24 juin 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 441 du 23 avril 2003. La société est inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 69.381.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Que la société anonyme RICELLY ENTERPRISES LIMITED ci-avant nommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'elle a procédé à l'annulation et à la lacération des certificats d'actions au porteur en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: V. Wauthier, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 19 décembre 2003, vol. 467, fol. 43, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 janvier 2004.

A. Lentz.

(007925.3/221/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

ABM MERCHANT S.A., Société Anonyme.

Capital social: 31.000,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 77.342.

*Extrait rectificatif suite aux décisions prises lors de l'Assemblée Générale
Extraordinaire réunie à Luxembourg, le 10 octobre 2003*

Suite à une erreur dans le formulaire de réquisition, les nouveaux administrateurs A élus sont M. Fabio Mazzoni et M. Gianluca Ninno et non M. Fabio Manzoni et M. Gianluca Ninno comme inscrit. Ils termineront le mandat des administrateurs A démissionnaires, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2006 ou jusqu'à révocation.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03489. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007921.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

UPSIDE I CAPITAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 76.607.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société UPSIDE I CAPITAL PARTNERS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 799 du 2 novembre 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 699 du 7 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pascal Caruso, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Réduction du capital social de cinq millions cent trente-quatre mille euros (5.134.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de cinq millions cent soixante-cinq mille euros (5.165.000,- EUR) au montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) et remboursement aux actionnaires du même montant de cinq millions cent trente-quatre mille euros (5.134.000,- EUR).

2) Réduction du nombre des actions pour le ramener de cinq cent seize mille cinq cents (516.500) à trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

3) Modification de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions à prendre.

4) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide la réduction du capital social de cinq millions cent trente-quatre mille euros (5.134.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de cinq millions cent soixante-cinq mille euros (5.165.000,- EUR) au montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) et décide le remboursement aux actionnaires du même montant de cinq millions cent trente-quatre mille euros (5.134.000,- EUR).

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté pour effectuer dans les termes de la loi, notamment de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales, le remboursement aux actionnaires.

Le conseil d'administration procédera pour le surplus aux écritures comptables documentant la réduction de capital précitée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le nombre des actions pour le ramener de cinq cent seize mille cinq cents (516.500) à trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Elle décide l'annulation de cinq cent treize mille quatre cents (513.400) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 3 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Gilotti, A.-S. Baranski, J.P. Caruso, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2003, vol. 467, fol. 48, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 janvier 2004.

A. Lentz.

(008084.3/221/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

UPSIDE I CAPITAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 76.607.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 janvier 2004.

A. Lentz.

(008087.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004.

ARMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 21.950.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(007346.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

DOLCE FREGATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 68.047.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(007359.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

STAKOTRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.333.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de STAKOTRA INTERNATIONAL S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(007462.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.
